

LE 26 FÉVRIER 2018
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi 26 février deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mmes Isabelle Gauthier
Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

149-02-2018 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 février 2018, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

23 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-03, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 13960, rue Saint-Simon sur le lot 3 332 953, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Embauche au poste de technologue en sciences appliquées pour le Service du génie. (G4 200)
- b) Demande adressée au premier ministre du Québec de prolonger le tracé du Réseau express métropolitain de Deux-Montagnes jusqu'au site aéroportuaire de Mirabel. (X3 312)

150-02-2018 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 février 2018, tel que présenté.

**151-02-2018 Approbation d'une liste de comptes à payer.
(G5 213 N1048)**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 106 407,07 \$ pour la période du 9 au 22 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 13 au 26 février 2018, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 13 au 26 février 2018 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	2 339 082,46 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	4 175,85 \$
• TOTAL.....	<u>2 343 258,31\$</u>

152-02-2018 Autorisation de dépenses pour l'acquisition, l'installation ainsi que pour le contrat d'entretien pour les années 2019 à 2023, de deux (2) bornes d'auto-prêt pour les bibliothèques des secteurs de Saint-Augustin et de Saint-Janvier. (G6 112 N15453)

CONSIDÉRANT QU'après des recherches sérieuses et documentées, il appert que le fournisseur « Bibliotheca » est le seul fournisseur canadien pour des bornes d'auto-prêt;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense au montant de 33 976,72 \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation de deux (2) bornes d'auto-prêt pour les bibliothèques des secteurs de Saint-Augustin et de Saint-Janvier, comprenant le contrat d'entretien pour la première année, ainsi qu'une dépense pour un contrat d'entretien pour les années 2019 à 2023 au montant total de 19 932 \$ plus les taxes applicables le cas échéant, le tout au fournisseur « Bibliotheca ».

153-02-2018 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue Larivière, à l'ouest de la rue Leduc, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2191 et la résolution numéro 920-12-2014 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. »; (X3 211 S12 N15065)

154-02-2018 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue Larivière, à l'ouest de la rue Leduc, dans le secteur du Petit-Saint-Charles, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2191 et la résolution numéro 920-12-2014 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. »; (X3 211 S12 N15065)
- b) d'infrastructures municipales sur les rues Léo-Ayotte et Georges-Delfosse, dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « BSA Groupe Conseil » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9260-1426 Québec inc. » par la résolution numéro 44-01-2015 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Miabec inc. ». (X3 S12 N15068)

- c) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Pierre-Rodrigue (lot 5 518 668) et Paul-Sauvé (lot 5 518 622), dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion D.U.B. inc. » par la résolution numéro 427-06-2014 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». (X3 412 S12 N15081) (Dossier général X3 N14996)
- d) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue Jacques-Cartier, phase I, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par la résolution numéro 454-07-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». (X3 412 S12 N15186) (Dossier général X3 N15199)
- e) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur la rue De Denonville, phase II, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe L'Héritage inc. » par la résolution numéro 403-06-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». (X3 412 S12 N15234) (Dossier général X3 N14609)
- f) de construction d'un réseau d'éclairage situé sur les rues Félix-L'Allier et Marie-Anne-Fortier, dans le secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Gestion D.U.B. inc. » par la résolution numéro 81-02-2015 et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». (X3 412 S11 N15083)

155-02-2018 Directive de changement numéro 11 relative aux travaux de remplacement ou réhabilitation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et réfection de fondation de rue, asphaltage et bordures sur les rues Saint-Michel, Jasmin, Gravel et Saint-Luc, dans le secteur de Saint-Janvier. (2016-005) (X3 U3 N15184)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 315-04-2017 *Soumission relative au remplacement ou réhabilitation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et réfection de fondation de rue, pavage et bordures sur les rues Saint-Michel, Jasmin, Gravel et Saint-Luc, dans le secteur de Saint-Janvier. (2017-018)* octroyant un contrat au montant de 2 715 501,45 \$, incluant les taxes et frais incidents, à l'entrepreneur « Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée »;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont financés par le règlement d'emprunt numéro 2160;

CONSIDÉRANT un important imprévu sur le chantier à savoir que le sable présent dans certaines zones n'était pas de qualité et qu'il était prévu de réutiliser ce sable comme sous-fondation dans la nouvelle structure de rue, ce qui justifie un dépassement de coût de 66 387,40 \$, taxes en sus;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense au montant de 66 387,40 \$ plus taxes, à l'entrepreneur « Les Entreprises Charles Maisonneuve Itée », tel que recommandée par le Service du génie, dans un document du 22 janvier 2018 faisant partie intégrante de la présente résolution, le tout relativement à la directive de changement numéro 11.

D'imputer la présente dépense au fonds du règlement numéro 2160 de la Ville.

156-02-2018 Soumission relative à la fourniture d'articles de parcs et de matériel sportif – année 2018. (2018-009) (G6 112 U3 NN15326)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accorder aux soumissionnaires conformes suivants, la soumission relative à la fourniture d'articles de parcs et de matériel sportif – année 2018, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif tel qu'indiqué ci-dessous, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission ouverte le 14 février 2018 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	Catégorie A : 19 373,18 \$ Catégorie C : 4 421,37 \$ Catégorie D : 7 249,06 \$ Catégorie E : 14 356,93 \$ Catégorie F : 6 408,14 \$
Bande de Hockey Gyslain Lampron inc.	Catégorie B : 15 339,69 \$

Ces soumissions, telles qu'acceptées par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat, sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé en janvier 2018 par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G6 112 U3 N15326, ainsi que les addenda s'y rapportant le cas échéant.

157-02-2018 Soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) véhicules de police identifiés, neufs, à traction intégrale, de marque Dodge Charger, année 2018. (2018-005) (G6 112 U3 N02791)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du

Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) », la soumission relative à la fourniture et livraison de trois (3) véhicules de police identifiés, neufs, à traction intégrale, de marque Dodge Charger, année 2018, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 109 679,25 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 19 février 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-005 préparé en janvier 2018 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N02791, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

158-02-2018	Soumission relative à la location et l'entretien de photocopieurs pour les années 2018 à 2022. (2018-001) (G2 320 U3 N03471)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Équipements de bureau des Laurentides inc. », la soumission relative à la location et l'entretien de photocopieurs pour les années 2018 à 2022, incluant le remplacement de trois (3) photocopieurs, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 203 513,80 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 15 février 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-001 préparé le 18 janvier 2018 par le directeur du Service des technologies de l'information, dans le dossier numéro G2 320 U3 N03471, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

159-02-2018 Soumission relative au remplacement du recouvrement de plancher de la bibliothèque de Saint-Janvier. (2018-006) (G7 311 102 U3 N00144)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Roy et Fils Ltée », la soumission relative au remplacement du recouvrement de plancher de la bibliothèque de Saint-Janvier, pour un prix de 46 623,51 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 20 février 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-006 préparé en janvier 2018 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 311 102 U3 N00144, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

160-02-2018 Soumission relative à la fourniture de personnel - Camps de jour- Récré-O-camps. (2018-012) (X5 112 U3 N06249)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Camp Sportmax inc. », la soumission relative à la fourniture de personnel – Camps de jour – Récré-O-camps, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 431 355,19 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 21 février 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-012 préparé en janvier 2018 par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro X5 112 U3 N06249, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

161-02-2018 Soumission relative à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements véhiculaires pour le Service de police (4 véhicules). (2018-004) (G6 112 U3 N09030)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Cyberkar systems inc. », la soumission relative à l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements véhiculaires pour le Service de police (4 véhicules), pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 168 892,34 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 26 février 2018.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2018-004 préparé en janvier 2018 par le directeur du Service de police, dans le dossier numéro G6 112 U3 N09030, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

162-02-2018 Signature d'une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ». (X3 300 U4 N12232)

CONSIDÉRANT QUE l'entente de l'année 2017 avec le « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. » arrivera à échéance le 31 mars 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente avec « Poste de camionnage en vrac région 06 inc. ».

163-02-2018 Signature d'une entente relative à la diffusion d'un spectacle entre la Ville et Les Productions Dama inc. pour l'événement « Mirabel en fête » qui aura lieu le 3 août 2018. (G3 216 102 U4 N6295)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur du Service des communications à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente relative à la diffusion d'un spectacle avec « Les Productions Dama inc. » pour l'événement « Mirabel en fête » qui aura lieu le 3 août 2018, ainsi qu'à effectuer toute dépense, conformément à ladite entente.

164-02-2018 Prolongation du contrat relatif à l'élimination des déchets et gros rebuts domestiques, à « Services Matrec inc. ». (2014-074) (X4 100 U3 N07177)

CONSIDÉRANT QUE le 8 décembre 2014, la compagnie « Services Matrec inc. », obtenait de la Ville de Mirabel, un contrat de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2018, relatif à l'élimination des déchets et gros rebuts domestiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 du « Cahier des charges générales » du contrat, la Ville peut, à son gré, se prévaloir d'une option de prolongation du contrat pour des périodes additionnelles, soit pour les périodes du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 puis du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De prolonger le contrat relatif à l'élimination des déchets et gros rebuts domestiques obtenu par « Services Matrec inc. », pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

165-02-2018 Prolongation du contrat relatif à la valorisation des matières organiques, à « 142975 Canada ltée (Mironor) ». (2014-069) (X4 111 105 U3 N00064)

CONSIDÉRANT QUE le 24 novembre 2014, la compagnie « 142975 Canada ltée (Mironor) », obtenait de la Ville de Mirabel, un contrat de trois (3) ans, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2018, relatif à la valorisation des matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 du « Cahier des charges générales » du contrat, la Ville peut, à son gré, se prévaloir d'une option de prolongation du contrat pour des périodes additionnelles, soit pour les périodes du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 puis du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De prolonger le contrat relatif à la valorisation des matières organiques obtenu par « 142975 Canada ltée (Mironor) », pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019.

166-02-2018 Signature d'un contrat relatif au balayage de routes provinciales avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. (X3 600 U4 N8877 #102658)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un contrat relatif au

balayage de routes provinciales avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au taux fixe de 300 \$/km pour la première année, le contrat étant renouvelable pour deux années subséquentes.

167-02-2018	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2189 <i>Décrétant des travaux de nettoyage des branches 3 et 4 de la rivière du Chicot et abaissement du ponceau sous le chemin du Chicot Nord, dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin, afin d'apporter des précisions quant aux travaux réalisés. (G8 400) (2225)</i>
--------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2189 *Décrétant des travaux de nettoyage des branches 3 et 4 de la rivière du Chicot et abaissement du ponceau sous le chemin du Chicot Nord, dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin*, afin d'apporter des précisions quant aux travaux réalisés.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

168-02-2018	Adoption du règlement numéro 2229 autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réaménagement de la côte des Anges entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 12 février 2018, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix, soit qu'il s'agit d'une dépense de 3 540 000 \$ financée pour plus de 75% par l'ensemble des contribuables de la municipalité et pour le reste, par les citoyens situés à proximité des travaux, suite à des modifications apportées;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2229 autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réaménagement de la côte des Anges entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins, tel que modifié.

169-02-2018	Adoption du règlement numéro 2230 encadrant la création, le fonctionnement, les responsabilités et le financement des comités de loisirs et de parcs de la Ville de Mirabel. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au règlement numéro 2230.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2230 encadrant la création, le fonctionnement, les responsabilités et le financement des comités de loisirs et de parcs de la Ville de Mirabel, tel que modifié.

170-02-2018	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-02, relativement à la construction d'un bâtiment commercial-industriel sis au 18130, rue J.-A. Bombardier sur les lots 4 966 884 et 4 966 885, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-02 de Gestion Paja inc. (Denis Leclerc) relativement à la construction d'un bâtiment commercial-industriel sis au 18130, rue J.-A. Bombardier sur les lots 4 966 884 et 4 966 885, dans le secteur de Sain-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 09-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-02 de Gestion Paja inc. (Denis Leclerc) relativement à la construction d'un bâtiment commercial-industriel sis au 18130, rue J.-A. Bombardier sur les lots 4 966 884 et 4 966 885, dans le secteur de Sain-Janvier, tel que présenté.

171-02-2018 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-04, relativement à la rénovation de la façade et l'agrandissement par l'arrière d'un bâtiment industriel (Groupe Somac) sis au 18300, rue J.-A. Bombardier sur le lot 4 610 621, dans le secteur de saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-04 de Lagrange Immobilier inc. (Gabriel Lagrange) relativement à la rénovation de la façade et l'agrandissement par l'arrière d'un bâtiment industriel (Groupe Somac) sis au 18300, rue J.-A. Bombardier sur le lot 4 610 621, dans le secteur de saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 11-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-04 de Lagrange Immobilier inc. (Gabriel Lagrange) relativement à la rénovation de la façade et l'agrandissement par l'arrière d'un bâtiment industriel (Groupe Somac) sis au 18300, rue J.-A. Bombardier sur le lot 4 610 621, dans le secteur de saint-Janvier, tel que présenté.

172-02-2018 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-05, relativement à la construction d'un bâtiment industriel (Lallemand Solutions santé) d'un immeuble sis sur la rue Arthur-Sicard sur les lots 3 589 616, 3 771 024 et 5 408 820, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-05 de Lallemand solutions santé inc. relativement à la construction d'un bâtiment industriel (Lallemand Solutions santé) d'un immeuble sis sur la rue Arthur-Sicard sur les lots 3 589 616, 3 771 024 et 5 408 820, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 12-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-05 de Lallemand solutions santé inc. relativement à la construction d'un bâtiment industriel (Lallemand Solutions santé) d'un

immeuble sis sur la rue Arthur-Sicard sur les lots 3 589 616, 3 771 024 et 5 408 820, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

173-02-2018	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-06, relativement à l'affichage d'un projet commercial (Complexe médical Cité de Mirabel) sis au 11800, rue de Chaumont sur le lot 6 102 034, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-06 de 9357-2444 Québec inc. (Mathieu Labelle) relativement à l'affichage d'un projet commercial (Complexe médical Cité de Mirabel) sis au 11800, rue de Chaumont sur le lot 6 102 034, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 13-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-06 de 9357-2444 Québec inc. (Mathieu Labelle) relativement à l'affichage d'un projet commercial (Complexe médical Cité de Mirabel) sis au 11800, rue de Chaumont sur le lot 6 102 034, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

174-02-2018	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-07, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial/industriel sis au 13500, route Sir-Wilfrid-Laurier sur le lot 1 690 057, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-07 de Gestion Éric Bailey inc. relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial/industriel sis au 13500, route Sir-Wilfrid-Laurier sur le lot 1 690 057, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 14-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-07 de Gestion Éric Bailey inc. relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial/industriel sis au 13500, route Sir-

Wilfrid-Laurier sur le lot 1 690 057, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

175-02-2018 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-08, relativement à la rénovation en façade d'un bâtiment résidentiel en secteur villageois sis au 15247, rue de Saint-Augustin sur le lot 3 492 145, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-08 de 9353-1291 Québec inc. (Gabriel Dubois) relativement à la rénovation en façade d'un bâtiment résidentiel en secteur villageois sis au 15247, rue de Saint-Augustin sur le lot 3 492 145, dans le secteur de Saint-Augustin, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 15-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-08 de 9353-1291 Québec inc. (Gabriel Dubois) relativement à la rénovation en façade d'un bâtiment résidentiel en secteur villageois sis au 15247, rue de Saint-Augustin sur le lot 3 492 145, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté, sous réserve que la galerie soit de couleur blanche.

176-02-2018 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-09, relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur le Boulevard de Saint-Canut sur les lots 6 118 874 et 6 118 875, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-09 de Gestion ML inc.(Martin Leduc) relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur le Boulevard de Saint-Canut sur les lots 6 118 874 et 6 118 875, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 16-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-09 de Gestion ML inc. (Martin Leduc) relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur le Boulevard de Saint-Canut sur les lots 6 118 874 et 6 118 875, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

177-02-2018 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-10, relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur la rue du Cardinal sur les lots 6 118 878 et 6 118 879, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-10 de Gestion ML inc. (Martin Leduc) relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur la rue du Cardinal sur les lots 6 118 878 et 6 118 879, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 17-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-10 de Gestion ML inc. (Martin Leduc) relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur la rue du Cardinal sur les lots 6 118 878 et 6 118 879, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

178-02-2018 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-11, relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur la rue Cardinal sur les lots 6 118 876 et 6 118 877, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2018-11 de Gestion ML inc. (Martin Leduc) relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur la rue Cardinal sur les lots 6 118 876 et 6 118 877, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 18-02-2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-11 de Gestion ML inc. (Martin Leduc) relativement à la construction d'un bâtiment unifamilial jumelé en secteur villageois sis sur la rue Cardinal sur les lots 6 118 876 et 6 118 877, dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

179-02-2018	Demande adressée aux principaux chefs de partis politiques provinciaux concernant le parachèvement de l'autoroute 13. (X3 600 N550)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 13, selon ses plans originaux, devait relier les aéroports de Dorval et Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 13 a été construite alors que les municipalités limitrophes (ex. : Boisbriand, Mirabel, Saint-Eustache) comptaient moins du quart d'habitants qu'elles n'en comptent aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE la couronne nord connaît la plus forte croissance démographique observée au Québec, une tendance qui, selon les projections, ira en s'intensifiant au cours des 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE cette forte hausse démographique a évidemment eu un impact sérieux sur l'achalandage routier;

CONSIDÉRANT QUE le réseau autoroutier formé des autoroutes 13, 15 et 640 est extrêmement sollicité et a atteint un point de saturation critique, ne répondant plus aux besoins et affectant sévèrement la qualité de vie de cette population en forte croissance;

CONSIDÉRANT QUE cette population contribue pourtant pleinement, de par son profil sociodémographique jeune et actif, à l'essor du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les pôles récréotouristiques des Laurentides et de l'Outaouais génèrent une affluence importante de villégiateurs, qui eux aussi se retrouvent pris en otage dans la circulation;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré qu'en plus de porter préjudice à un vaste bassin de population, la présente congestion constitue une entrave sérieuse au développement économique, à la compétitivité et à la productivité locale et interrégionale;

CONSIDÉRANT QUE la situation nuit de façon importante à la fluidité du transport terrestre des marchandises, limitant le potentiel de développement de l'ensemble des activités économiques des municipalités de la région dans plusieurs créneaux régionaux, incluant le potentiel de la zone industrialo-aéroportuaire de Mirabel, qui se positionne en tant que joueur de calibre mondial de l'industrie aérospatiale;

CONSIDÉRANT QU'en 2013 et en 2015, le ministère des Transports a publié de vastes études selon lesquelles il est essentiel d'intervenir pour répondre à la gravité des problèmes actuels et anticipés, et que « le statut quo n'est pas une solution envisageable »;

CONSIDÉRANT QUE selon ces mêmes études, le prolongement de l'A-13 s'impose comme étant LA solution à privilégier;

CONSIDÉRANT QUE ces études sont formelles au sujet du fait qu'une augmentation de l'offre en transports collectifs ne suffira pas à compenser pour l'augmentation marquée des déplacements;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de ces conclusions sans équivoque, le prolongement de l'A-13, contre toute attente, n'a pas été inscrit au Plan québécois des infrastructures 2015-2025;

CONSIDÉRANT QUE malgré que ces problèmes soient connus, documentés et décriés depuis des années, et malgré tous les efforts déployés par plusieurs municipalités, il a été impossible jusqu'ici de faire progresser ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE tous les ministres des Transports qui se sont succédés au cours des dernières décennies se sont montrés favorables au parachèvement de cette autoroute, mais qu'il ne s'est jamais concrétisé;

CONSIDÉRANT QUE la dernière réponse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) à la résolution 848-09-2017 du conseil municipal de la Ville de Mirabel, concernant le prolongement de l'autoroute 13, faisait totalement fi de la gravité du problème, des études menées jusqu'ici et de la nécessité d'agir;

CONSIDÉRANT QUE cette réponse suggérait qu'il était uniquement envisagé, à ce point-ci, d'agir sur le réseau routier local de Mirabel, alors que le problème en cause dépasse largement les limites de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet enjeu mérite d'être considéré pour ce qu'il est, c'est-à-dire un enjeu régional à large portée, et que nous sommes toute une région à réclamer depuis longtemps le parachèvement de l'autoroute 13;

CONSIDÉRANT QUE, dans un souci d'équité pour le vaste bassin de population des Basses-Laurentides, et dans une perspective d'exploitation du plein potentiel de la région, il est plus que temps que ce projet se concrétise;

CONSIDÉRANT QUE non seulement ce prolongement permettrait une meilleure fluidité de la circulation, mais il serait porteur d'opportunités et de retombées économiques majeures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel et les municipalités environnantes comptent de nombreuses entreprises, commerces et industries, et recèlent encore un très fort potentiel de développement économique dans leurs zones commerciales et industrielles respectives;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que le prolongement de l'autoroute 13 pourrait avoir un impact positif sur l'évolution économique et

sociodémographique de plusieurs municipalités de la région, des régions environnantes et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE la CMM s'est récemment positionnée à l'effet que le prolongement de l'autoroute 13 doit demeurer une priorité, suivant les recommandations d'une étude visant le développement du pôle aéronautique de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE la zone aéroportuaire de Mirabel est un pôle majeur de développement de l'industrie aérospatiale, et que de la rendre plus accessible permettrait sa pleine exploitation et sa pleine contribution à l'essor de la région, de Montréal et du Québec en entier;

CONSIDÉRANT QUE l'inaction du gouvernement dans ce dossier, en plus d'être injustifiable à la lumière des données probantes recueillies, témoigne d'un manque de vision, vu son potentiel de générer des retombées socio-économiques majeures;

CONSIDÉRANT QUE la presque totalité des terrains requis appartiennent déjà aux autorités gouvernementales et municipales concernées pour procéder au prolongement de cette autoroute, ce qui constitue un atout considérable;

CONSIDÉRANT QUE notre population jeune et active, qui croit à un rythme fulgurant et qui contribue pleinement à l'essor et à la prospérité du Québec, mérite d'être traitée en conséquence en matière d'investissements liés aux infrastructures routières et de mobilité;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité et notre région ont été clairement sous-financées à ce chapitre au cours des dernières années, et qu'il est grand temps de remédier à la situation, et de veiller à que nous obtenions notre juste part des futurs investissements du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE de s'engager à réaliser ce projet fera assurément preuve d'une vision porteuse et structurante d'avenir.

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander, dans le contexte des élections provinciales à venir, aux principaux chefs de partis en lice, soit M. Philippe Couillard, chef du Parti libéral du Québec, M. Jean-François Lisée, chef du Parti québécois et M. François Legault, chef de la Coalition Avenir Québec, de s'engager fermement et clairement à :

- 1) Parachever l'autoroute 13, en la prolongeant de l'autoroute 640 jusqu'à l'autoroute 50;
- 2) Inclure ce projet au Plan québécois des infrastructures 2015-2025;
- 3) Établir un échéancier de réalisation précis, incluant une date de début et de fin des travaux.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des

transports, à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, à M. Martin Ouellet, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Transports, à M. Claude Cousineau, porte-parole de l'opposition officielle responsable de la région des Laurentides, à M. Benoit Charette, porte-parole de la CAQ en matière de transports et porte-parole responsable de la région de Laval et des Laurentides, à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à Mme Sylvie D'Amours, députée provinciale de Mirabel.

Que copie de la présente résolution soit également transmise aux villes de Boisbriand, Saint-Eustache, Lachute, Blainville, Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme ainsi qu'aux MRC de Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes, D'Argenteuil et de La Rivière-du-Nord.

180-02-2018	Adhésion au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides. (G3 314 U4 N13936)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la population de Mirabel a passé le seuil des 50 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'adhérer au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides représente une opportunité intéressante pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est devenu la référence en développement de compétences relationnelles dans les Laurentides;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adhérer au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides pour une période de trois (3) ans.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, l'adhésion au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides et tout autre document ci-rapportant.

181-02-2018	Démolition d'une propriété située au 9160, rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 500)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance d'une demande d'autorisation de démolition d'une propriété située au 9160, rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Benoît, d'Antoine Raymond et d'Étienne Raymond (ci-après appelés les propriétaires);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la propriété désirent reconstruire un bâtiment, soit la construction d'une nouvelle maison à l'endroit où est situé le bâtiment à démolir;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser la démolition de la propriété située au 9160, rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Benoît, à la condition que les propriétaires ou tout propriétaire subséquent construisent un ou des bâtiments sur le site du bâtiment à démolir, d'une valeur foncière minimale de cent mille dollars (100 000 \$) à être portée au rôle d'évaluation au plus tard le 1^{er} décembre 2019, les propriétaires s'obligeant à inscrire cette condition dans tout acte de vente translatif de propriété.

À défaut de remplir la condition prévue ci-dessus, les propriétaires devront verser pour chaque année une somme minimale correspondant à la taxation annuelle calculée sur une valeur de bâtiment de 100 000 \$ au taux résiduel, et ce, jusqu'à ce qu'une telle valeur soit portée au rôle d'évaluation, lequel montant de 100 000 \$ sera indexé en fonction du rôle d'évaluation en vigueur selon l'augmentation moyenne d'un immeuble résidentiel.

182-02-2018	Décision relative au transport hors norme par la compagnie « T-Lane Transportation Atlantic inc. », d'une génératrice. (X3 300)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « T-Lane Transportation Atlantic inc. » a déposé une demande d'autorisation de circuler sur une partie du réseau routier de la ville soit pour le transport d'une génératrice;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'autoriser le transport hors norme, par la compagnie « T-Lane Transportation Atlantic inc. », d'une génératrice, par le chemin suivant, soit de la rue Charles, entre la sortie 31 et la rue du Parc, la rue du Parc, entre la rue Charles et la rue J.-A. Bombardier et finalement la rue J.-A. Bombardier, entre la rue du Parc et le boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics à signer une autorisation de transport hors normes avec l'entreprise « T-Lane Transportation Atlantic inc. », aux conditions suivantes :

- les autorisations devront être obtenues auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports garantissant que toutes les structures empruntées sont suffisamment solides pour supporter le passage de ce véhicule hors normes;
- l'entreprise doit s'assurer que le réseau routier permette la circulation pour les dimensions et les charges transportées. Cette vérification relève de sa responsabilité et la Ville ne peut être tenue garante de par le fait qu'elle a autorisé le passage;
- l'entreprise s'engage à être responsable de tous dommages qui pourraient survenir à la suite du passage de son véhicule hors

normes. Une preuve d'assurance devra être transmise au minimum 72 heures avant le passage;

- l'entreprise doit confirmer 72 heures à l'avance, la journée et l'heure réelle du passage du véhicule hors normes.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 22 février 2018; (G1 211 101 120 N11458)
- b) dépôt d'un rapport au conseil concernant la participation des nouveaux élus à une formation donnée par l'Union des municipalités du Québec et intitulée « Nouvelles élues et nouveaux élus (incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie) ». (G1 211 101 110)

Affaires nouvelles.

183-02-2018 Embauche au poste de technologue en sciences appliquées pour le Service du génie. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'embaucher M. Jonathan Monette, au poste de technologue en sciences appliquées au Service du génie, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

184-02-2018 Demande adressée au premier ministre du Québec de prolonger le tracé du Réseau express métropolitain de Deux-Montagnes jusqu'au site aéroportuaire de Mirabel. (X3 312)

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a affirmé, le 24 février dernier, « qu'il faut s'attaquer au problème phénoménal de congestion dans les Basses-Laurentides », reconnaissant que ce problème nuit à la qualité de vie des citoyens ainsi qu'à vitalité de l'économie de la province;

CONSIDÉRANT QU'il a alors indiqué que la solution pourrait passer par le rattachement de nouvelles lignes de surface au Réseau express métropolitain (REM), qui traversera l'extrémité ouest de la ville de Laval avant de se rendre à Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE cette vision coïncide avec celle défendue par la Ville de Mirabel depuis le dépôt de son mémoire au sujet du projet REM au

BAPE en septembre 2016, qui propose un prolongement du tracé de 15 km à partir de Deux-Montagnes, afin de pourvoir la zone aéroportuaire de Mirabel d'une antenne;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition présente de nombreux avantages, dont les suivants :

- Elle offre une réponse durable et novatrice aux problèmes d'achalandage routier au sein de notre région, qui s'amplifient année après année;
- Vu le vaste bassin de population de la région qui subit ces problèmes de congestion, et qui est en forte croissance, cette proposition est susceptible de générer un achalandage important, et un potentiel de rentabilité dont tous pourraient bénéficier;
- Elle peut se réaliser à des coûts de construction largement inférieurs à ceux d'autres tronçons, et sans expropriation, puisque l'emprise de 15 km qui relie Deux-Montagnes à Mirabel appartient déjà au gouvernement et à notre municipalité;
- En facilitant l'accès à la zone aéroportuaire dont le potentiel est limité par la congestion actuelle, elle permettrait la contribution optimale de ce pôle majeur de développement de l'industrie aérospatiale à l'essor de la région, de la CMM et du Québec en entier;
- Elle offre un fort potentiel de captation, vu le vaste bassin de plus de 4 500 travailleurs qui œuvrent au quotidien sur ce site, et les besoins criants de la population environnante;
- Elle offre de multiples possibilités puisque des terrains aéroportuaires et industriels sont disponibles en abondance sur ce site (ex. : aménagement d'un garage ferroviaire, d'un centre d'entretien, de maintenance et de réparation des wagons);
- Elle pourrait permettre l'instauration d'un terminal régional, ce site ayant tout pour être un espace catalyseur de prospérité;
- Sans vouloir insister sur les préjudices subis par le passé par nos citoyens et notre municipalité, elle démontrerait, certes, un souci de justice sociale et d'équité à leur endroit.

CONSIDÉRANT QUE suivant la présentation du mémoire sur le REM au BAPE, cette proposition a été appuyée par plusieurs municipalités environnantes, chambres de commerce et groupes environnementaux, dont la Fondation David Suzuki;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2016, le maire de Mirabel a rencontré à ce sujet les dirigeants de CDPQ Infra, soit MM. Michael Sabia et Macky Tall, qui ont reconnu que cette proposition comportait plusieurs avantages et méritait considération;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'ouverture démontrée lors de cette rencontre, CDPQ Infra a indiqué par la suite, par le biais d'une lettre, que c'est « par décision du Conseil des ministres que le gouvernement du Québec lui soumet des projets pour analyse et recommandation », afin que puissent être initiées les analyses à effectuer pour l'implantation de nouvelles antennes;

CONSIDÉRANT QUE sont demeurées sans réponse les lettres que le maire a subséquemment transmises à ce sujet au premier ministre, ainsi qu'au ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports, à qui ce dossier a été délégué par le premier ministre;

CONSIDÉRANT QUE le site aéroportuaire de Mirabel est reconnu, par la CMM, comme un pôle d'attraction et de développement économique majeur, que de plus en plus d'industries de calibre international s'y implantent;

CONSIDÉRANT QUE l'essor démographique actuel et projeté de Mirabel est fulgurant, et que notre population jeune et active de plus de 50 000 habitants contribue pleinement à la prospérité de la CMM et du Québec en entier;

CONSIDÉRANT QU'une comparaison des ratios avantages/coûts antenne par antenne, incluant l'option de Mirabel, serait fortement susceptible de démontrer que cette option est susceptible de générer des retombées socio-économiques majeures en plus d'être une solution à la congestion reconnue par le premier ministre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition structurante, prometteuse et porteuse mérite d'être étudiée à sa juste valeur.

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander premier ministre du Québec de soumettre à CDPQ Infra ce projet pour analyse et recommandations, afin que soient initiées les analyses techniques nécessaires en vue de l'implantation d'une antenne au site aéroportuaire de Mirabel.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Mme Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, à M. Martin Ouellet, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Transports, à M. Claude Cousineau, porte-parole de l'opposition officielle responsable de la région des Laurentides, à M. Benoit

Charette, porte-parole de la CAQ en matière de transports et porte-parole responsable de la région des Laurentides, à Mme Sylvie D'Amours, députée provinciale de Mirabel, à M. Michael Sabia, président du CA de CDPQ Infra, à M. Macky Tall, président et chef de la direction de CDPQ Infra ainsi qu'à M. Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM.

Que copie de la présente résolution soit également transmise aux villes de Boisbriand, Saint-Eustache, Lachute, Blainville, Sainte-Thérèse et Saint-Jérôme, de même qu'aux MRC de Thérèse-de-Blainville, Deux-Montagnes, Argenteuil et Rivière-du-Nord.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

185-02-2018 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière